


JEUNESSE SPORTIVE D'IRIGNY Natation Saison 2023/2024		 FICHE INSCRIPTION (1 / 3)		Mail : jsi_natation@yahoo.fr Site internet : http://jsi-natation.fr	
Coordonnées NAGEUR.SE			Groupe :		
Nom :				Prénom :	
Sexe :		Né.e le		Nouvel adhérent ?	
Adresse (voie..)					
Code postal :			Commune :		
Mail :				Téléphone :	
Le nageur est-il affilié à la FFN pour un sport aquatique ?					
Moyen de paiement envisagé :					
Je souhaite une attestation paiement :					
Coordonnées des responsables légaux (à remplir obligatoirement pour les nageurs mineurs)					
Responsable légal 1		Nom :		Prénom :	
Mail :				Téléphone :	
Responsable légal 2		Nom :		Prénom :	
Mail :				Téléphone :	
Je souhaite être bénévole au club ?					
Nom Prénom du bénévole					

J'atteste de l'exactitude de ce document et que j'informerai la JSI Natation de tout changement.
A le..... Signature

A compléter par le club : <input type="checkbox"/> Chèques Vacances..... € <input type="checkbox"/> Pass découverte Irigny..... € <input type="checkbox"/> Remise 2ème cotisation ou suivantes.....€ Solde à cotisation à payer : <input type="checkbox"/> Chèque correspondant Pass Région€ <input type="checkbox"/> Chèque correspondant Pass Sport.....€		Chèque(s) €..... €..... € En ligne* € (après envoi d'un lien) (*hors frais éventuels de facilités de paiement) <input type="checkbox"/> Photo récente (Nage sportive / Compétition) <input type="checkbox"/> Certificat médical ou attestation UFOLEP <input type="checkbox"/> Copie Carte Pass Région <input type="checkbox"/> Copie Mail Pass'sport
--	--	---



AUTORISATION PARENTALE (à remplir uniquement pour les nageurs mineurs)

	Nom	Prénom		
Je soussigné(e) :			agissant en qualité de :	
	Nom	Prénom		
de l'enfant :				

- Déclare accepter le règlement intérieur du club saison 2023-2024
- Autorise mon enfant à participer aux activités de la JSI : entraînements, compétitions, stages...
- Autorise les responsables :
 - à transporter mon enfant pour tous les déplacements
 - à faire donner tous les soins ou pratiquer toute intervention chirurgicale urgente à mon enfant en cas de nécessité constatée par un médecin
 - autorise d'autres parents du club à transporter mon enfant pour les déplacements en compétition ou stage... si je ne peux les assurer moi-même.

A le..... Signature (précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

AUTRES CONDITIONS (à remplir par les nageurs adultes et représentants légaux des mineurs)

	Nom	Prénom		
Je soussigné(e) :				

- Autorise les responsables à utiliser les photos prises en compétition ou dans le cadre des activités du club pour le site internet du club, la page Facebook, le groupe Whatsapp et tout support de presse (Les échos de la Tour, Le Progrès...).

- Déclare accepter le règlement intérieur du club saison 2023-2024
- Reconnaiss avoir été informé de mon intérêt à souscrire des garanties facultatives forfaitaires complémentaires en cas d'accident corporel et atteste avoir volontairement refusé de souscrire à celles-ci. Les dirigeants du club se tiennent à la disposition des parents qui souhaitent souscrire une assurance complémentaire.
- J'autorise les responsables à diffuser mes coordonnées aux membres de la JSI Natation

A le..... Signature (précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)



**RÈGLEMENT INTÉRIEUR (3 / 3)
(à conserver)**

1- COMPORTEMENT - ÉDUCATION

Dans le cadre de toutes les activités du club (entraînement, compétition, stages, etc...), les adhérents feront preuve de respect. Les zones de douche ne sont pas des terrains de jeu.

En l'absence des parents, les nageurs mineurs sont sous la responsabilité des dirigeants du club qui ont toute autorité sur ceux-ci pendant les horaires d'entraînements.

2- HORAIRES

Afin de ne pas perturber les séances d'entraînement, les nageurs sont tenus de respecter les horaires de leur groupe.

En cas d'absence, les parents doivent le signaler à : jsi_natation@yahoo.fr

La piscine doit être libérée à 17h00 précises, c'est pourquoi les enfants sortent du bassin avant cette heure.

Seuls les nageurs munis d'une autorisation signée des parents pourront quitter un entraînement avant l'heure fixée.

3- ENTRAÎNEMENTS ET COMPÉTITIONS

Une **participation régulière et assidue** est demandée aux entraînements.

Tout comportement incorrect ou toute indiscipline pourra entraîner des sanctions telles que : éviction du cours pour une durée déterminée, voire exclusion du club sans remboursement en cas d'indiscipline répétée.

- Pour le groupe **Compétition**, **toutes les compétitions sont obligatoires**. Les dérogations ne sont admises que sur justificatifs.
- Pour le groupe **Nage sportive** : Un bilan sera fait avec l'entraîneur après un mois d'entraînement. Ce bilan permettra de constituer le cœur du groupe avec les jeunes qui s'engagent à être assidus et faire quelques compétitions en fonction de leur niveau.

Nous attirons l'attention des parents sur le fait qu'un enfant présent à une compétition alors que ses parents ne l'ont pas inscrit dans les temps impartis ne pourra pas participer à cette manifestation.

Un nageur arrivant en retard à une compétition sans prévenir un membre de la JSI NATATION prend le risque de se voir refuser la participation à la compétition.

4- LA SÉANCE

L'adhérent ainsi que les représentants légaux pour les mineurs, s'engagent à respecter les maîtres-nageurs, hôtesses et bénévoles qui encadrent le Club ainsi que les locaux et le matériel mis à disposition.

Pour les enfants mineurs :

Chaque représentant légal d'enfant mineur doit accompagner l'enfant jusqu'à l'entrée de la piscine, et s'assurer que l'activité a bien lieu.

Nous ne pourrions pas informer tous les adhérents par téléphone en cas de panne technique exceptionnelle de la piscine municipale et votre enfant restera seul dehors, sans surveillance et sous votre responsabilité.

Les parents doivent **OBLIGATOIREMENT** être présents à la fin du cours pour récupérer leur(s) enfant(s) dès la sortie des vestiaires. Le club ne pourra être tenu responsable en cas d'accident.

Si votre enfant doit quitter le cours avant la fin, vous devez fournir une autorisation écrite et venir le chercher dans les locaux de la piscine.

5- SÉCURITÉ

Attendre l'arrivée du MNS et de l'entraîneur.

Les nageurs sont tenus de demander l'autorisation à l'entraîneur de quitter le bassin afin de se rendre aux vestiaires.

Lorsqu'un nageur est autorisé à quitter le bassin pour fatigue, indiscipline, il doit rester à portée de vue de l'entraîneur.

6- RESPONSABILITE

- Dégradation :

Toute dégradation de matériel, locaux, engage la responsabilité de celui qui en est à l'origine. Le remboursement des dégâts est indépendant de la sanction disciplinaire qui peut être prise.

- Vol :

Le coupable d'un vol sera tenu de restituer le montant de son vol dans les plus brefs délais, ceci indépendamment des sanctions disciplinaires qui peuvent être prises. L'association décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration d'effets personnels dans l'enceinte de la piscine.

7- DONNEES PERSONNELLES

La JSI Natation s'engage à ne pas utiliser ou diffuser vos données personnelles hors du club. Néanmoins, nous pouvons être amenés à faire des photos lors de manifestations et entraînements.